



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 SÉANCE DU VENDREDI 25 MAI 2018**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Thierry MARECHAL
Date de convocation : 15 Mai 2018
Nombre de conseillers en exercice : 54

Nombre d'élus présents pour ce point : 28
Nombre de procurations : 09

Extrait n°CC-05-2018/062

Objet : Protocole transactionnel signé entre les 4 présidents d'EPCI : CAP Nord; CACEM; ODISSY ET ESPACE SUD

ETAIENT PRESENTS :

Titulaires : Maurice BONTE, Norbert MONSTIN, Patricia ETINOF, Thierry MARECHAL, Gilbert COUTURIER, Serge MENIL, Raphael VAUGIRARD, Justin PAMPHILE, Joseph PERASTE, Germain DUTON, Alfred MONTHIEUX, Joël Christine LINORD, Laura LITADIER Epse VILET, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Giovanni WILLIAM, Bruno Nestor AZEROT, Jean-Baptiste ROTSEN, Violaine DIAZ, Jean-Hugues MONPHILE, Fabienne LABRANCHE-GROUGI, Sarah ANGAMA, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epse TELLE, Ghislaine PASCHAL, Frederick BERET, Paulette RAPON, Jean DORSAN.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Joseph PERASTE, Kristelle RISAL à Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY à Christian VERNEUIL, Jenny DULYS-PETIT à Norbert MONSTIN, Claude BELLUNE à Joël Christine LINORD, Gwladys COLER à LITADIER-VILET Laura, Patrick BONIFACE à Jean-Hugues MONPHILE, Jean-Frantz CAUVER à Thierry MARECHAL, Christian PALIN à Paulette RAPON

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, Georges GELIE, Henri ROMANA, Joachim BOUQUETY, Kristelle RISAL, Sylvie PALCY, Pamela PATRON, Alban BASINC, Sonia COLDOLD, Sainte-Rose CAKIN, Jenny DULYS-PETIT, Charles CARISTAN, Lucien SALIBER, Danielle ABBOTT-NOMEL, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Claude BELLUNE, Quelly LONETE, Gwladys COLER, Chantal MAIGNAN, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Christian RAPHA, Séverine TERMON, Patrick BONIFACE, Jean-Frantz CAUVER, Christian PALIN.

Les membres du Conseil Communautaire,

Considérant qu'il existe un litige portant sur les factures d'eau potable entre l'ex-SICSM et la CACEM. Depuis 2015, la CACEM demande que les ventes en gros d'eau lui soient facturées « au juste prix » et non au prix élaboré par le SICSM et adressé à la CACEM en mars 2016.

Considérant que ce prix s'élève à 0,868 euros/m3 TTC sur la base d'un volume d'eau estimé à 5 300 000 m3 par an, soit un montant total de 4 600 097,91 euros TTC pour l'année 2015.

Considérant qu'un accord a été retenu à l'unanimité entre les quatre Présidents en vue de régler le litige survenu pour l'exercice 2015.

Le règlement de ce litige présenté en page 3 de la convention règle le sort de la vente en gros pour l'exercice 2015.

Considérant que suite à une réunion qui s'est tenue le mardi 6 février 2018 à l'ex-SICSM à Rivière-Salée, les deux Présidents de CAP NORD et ESPACE Sud ont annoncé à la SME qu'ils ne se substitueraient pas à la CACEM lorsque cette dernière est défaillante en particulier pour les exercices 2016 et 2017.

Considérant le sort des factures de 2016 ; 2017 et de l'année 2018 en cours, n'est pas réglé.

Considérant que le contrat de DSP liant le SICSM à la SME, en cours d'exécution, prévoit qu'en cas de défaillance de la CACEM, le SICSM doit se substituer à cette dernière avec en sus une pénalité de 5% de retard dû.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :****D'ajourner** le point au Conseil Communautaire du 15 juin 2019

Vote Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0 Abstention déclarée : 0 Non votant : 0

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 15/05/2020

Le Président,

~~Alfred MONTHEUX~~

